

# Conférence du désarmement

Français

---

**Compte rendu définitif de la mille trois cent quatrième séance plénière**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 4 février 2014, à 10 h 5

*Président* : M. Eviatar Manor ..... (Israël)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1304<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Conformément à l'article 29 du Règlement intérieur de la Conférence, j'ai participé pendant plusieurs semaines à des consultations en vue d'élaborer un programme de travail qui nous permettrait de traiter les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. Permettez-moi, à ce stade, de vous informer des résultats de ces consultations et de suggérer une piste éventuelle pour nos travaux.

Je me propose de vous présenter aujourd'hui un bilan concret de la situation, établi sur la base des consultations approfondies que j'ai menées. Trois faits se sont dégagés clairement de ces consultations qui, comme vous le savez, ont été menées avec de nombreuses délégations. Premièrement, en raison des divergences entre les États membres, aucun consensus ne s'est dégagé sur un programme de travail proposé par la présidence pour l'année 2014. Deuxièmement, les États membres souhaitent vivement que le mandat du groupe de travail informel soit prorogé pour l'année 2014, afin qu'il soit en mesure de poursuivre les travaux entamés à la fin de 2013. Troisièmement, outre l'intérêt manifesté pour une reconduction du mandat du groupe de travail informel, il existe un large soutien en faveur d'un débat structuré qui serait organisé sur la base d'un calendrier d'activités.

Sur la base de ces trois éléments, j'estime qu'il nous incombe maintenant de sélectionner les formules à retenir pour la prochaine phase de nos travaux. Depuis le début de ma présidence, j'ai toujours soutenu que nos travaux devaient être menés en toute transparence afin de permettre à la Conférence de prendre ses décisions en tenant compte du plus grand nombre possible de points de vue. J'ai l'intention de maintenir cette optique tout au long de ma présidence, car j'estime que cette façon de procéder est propre à conférer une légitimité à toute décision prise par la Conférence. Je considère par ailleurs qu'un état d'esprit constructif a prévalu l'an dernier avec la création du groupe de travail informel et qu'il faut tirer parti de cet élan.

Le secrétariat a diffusé hier une proposition visant à renouveler le mandat du groupe de travail informel pour l'année 2014. Je tiens à souligner que cette proposition a été formulée sur la base des principes suivants. Nous tenions à ce que les choses restent aussi simples et directes que possible. Cette proposition est identique quant à son libellé à celle qui a été adoptée en août dernier par la Conférence, sous la présidence de l'Iraq, et qui avait alors fait l'objet d'une approbation consensuelle ; nous estimons par conséquent qu'il devrait en être de même cette fois-ci. Les modifications introduites dans le texte sont d'ordre purement technique et sont pertinentes pour l'année 2014. Nous n'avons donc introduit aucun nouvel élément ni aucune nouvelle formulation dans le texte original. Par ailleurs, le renouvellement du mandat du groupe de travail informel constituera une réponse à l'appel lancé par le Secrétaire général dans le discours qu'il a prononcé en séance plénière le 21 janvier.

Au terme de mes consultations avec les délégations, je suis en mesure de vous confirmer que toutes ont apporté leur appui de principe à la poursuite des travaux du groupe de travail informel. Nombre d'entre elles se sont prononcées en faveur de cette approche, mais certaines ont exprimé le besoin d'examiner plus en détail certains éléments du texte proposé.

Sachant à cet égard que je suis au service de la Conférence, je juge approprié de vous présenter le texte en question et d'ouvrir un débat afin de pouvoir aller de l'avant et adopter un nouveau mandat pour les travaux du groupe de travail informel. Je suis donc prêt à prendre connaissance de vos remarques et commentaires.

Je me reporte à présent à la liste des orateurs du jour, et donne la parole à la Représentante des États-Unis d'Amérique, M<sup>me</sup> Rose Gottemoeller, Sous-secrétaire d'État par intérim pour le contrôle des armements et les affaires de sécurité internationale.

**M<sup>me</sup> Gottemoeller** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand plaisir d'être invitée à m'exprimer devant la Conférence du désarmement. Je tiens tout d'abord à féliciter Israël, l'Ambassadeur Manor et son équipe d'avoir accédé à la première présidence de la session de 2014 de la Conférence du désarmement, et à les remercier des efforts soutenus qu'ils ont déployés pour conduire nos délibérations. Je tiens également à adresser nos souhaits les meilleurs aux autres présidents de la Conférence pour 2014, à savoir l'Italie, le Japon, le Kazakhstan, le Kenya et la Malaisie. Nous attendons avec intérêt de travailler avec vous tout au long de l'année qui s'ouvre.

Dans les observations qu'il a adressées à la Conférence le 21 janvier, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, a rappelé qu'il était important d'engager un débat de fond pour jeter les bases des futures négociations à la Conférence. Les États-Unis estiment qu'il est crucial que la Conférence adopte un programme de travail, mais considèrent également, sachant que nous nous efforçons de sortir de l'impasse qui nous paralyse, que nous devons poursuivre un dialogue soutenu, tant au sujet des mesures de désarmement actuellement mises en œuvre que de celles que nous espérons prendre ultérieurement.

Comme mes collègues ici présents le savent bien, nous sommes disposés à entamer des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, lequel constitue la prochaine étape logique et nécessaire vers l'instauration des conditions requises pour l'avènement d'un monde sans armes nucléaires. Il est décourageant de constater que la Conférence demeure dans l'impasse sur cette question, mais il n'en reste pas moins que la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles est une condition préalable essentielle au désarmement nucléaire mondial.

C'est la raison pour laquelle le plan d'action adopté par la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000 prévoyait, au titre de l'action n° 15, que la Conférence engage immédiatement des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Les États-Unis continueront d'appeler avec insistance la Conférence à négocier un traité interdisant la production de matières fissiles, convaincus que cette négociation permettra à chaque État membre non seulement de protéger sa sécurité nationale, mais encore de la renforcer.

Forts de cette conviction, nous attendons avec intérêt de participer pleinement aux prochaines réunions du Groupe d'experts gouvernementaux en vue d'amplifier l'élan insufflé à la négociation tant attendue sur un traité interdisant la production de matières fissiles à la Conférence.

Aussi déçus que nous soyons face à cette impossibilité d'arrêter un programme de travail pour la Conférence, nous ne restons pas les bras croisés. Les États-Unis ont réduit leur arsenal nucléaire de 85 % par rapport aux niveaux records enregistrés au cours de la guerre froide. Le nouveau traité START va permettre de ramener le nombre d'ogives nucléaires stratégiques déployées par les États-Unis et la Fédération de Russie au niveau le plus bas enregistré depuis plus d'un demi-siècle. Récemment, dans le cadre de l'accord d'achat d'uranium hautement enrichi conclu entre les États-Unis et la Fédération de Russie, les deux pays ont procédé à la dernière livraison d'uranium faiblement enrichi. Celui-ci, obtenu par conversion à partir de quelque 20 000 ogives nucléaires russes démantelées, alimente désormais les réacteurs nucléaires américains. Ces anciennes ogives fournissent 10 % de l'électricité produite aux États-Unis, ce qui signifie qu'une ampoule électrique sur 10 est alimentée par l'uranium provenant d'anciennes armes nucléaires soviétiques.

Des initiatives historiques comme celle-ci témoignent des avancées constantes et significatives que nous réalisons aujourd'hui pour honorer les engagements que nous avons pris au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). J'ajoute à ce stade que la voie qui nous conduira à notre objectif commun, qui est l'avènement d'un monde sans armes nucléaires, ne comporte aucun raccourci. On ne peut y progresser que pas à pas, et ce long cheminement impose une lourde charge aux gouvernements appelés à agir pour honorer les engagements nationaux et internationaux suprêmes qu'ils ont pris dans le domaine de la sécurité et qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur la stabilité régionale et mondiale. Les États-Unis déploient de considérables efforts pour honorer leurs engagements, et nous attendons avec intérêt de poursuivre la collaboration que nous avons engagée avec la Fédération de Russie sur le dossier de la stabilité stratégique, l'objectif étant de parvenir bilatéralement à de nouvelles réductions des arsenaux nucléaires.

Comme nombre d'entre vous, nous nous préparons pour la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence du TNP, attendant avec intérêt d'examiner le rôle important joué tant par les États dotés d'armes nucléaires que par les États non dotés de telles armes dans la mise en œuvre du plan d'action de 2010, en prévision de la Conférence d'examen du TNP de 2015. Nous nous préparons également pour la cinquième Conférence des cinq États dotés d'armes nucléaires (P5), que nous remercions nos collègues chinois d'accueillir cette année.

Les États-Unis attachent une grande importance au processus du P5. Je tiens à souligner que l'intérêt de ce dernier ne réside pas tant dans ses résultats immédiats que dans les perspectives qu'il ouvre aux initiatives multilatérales qui seront prises dans les années à venir dans le domaine du désarmement nucléaire. Ces conférences sont un outil extrêmement précieux pour poser les fondements d'accords futurs auxquels d'autres États que les États-Unis et la Fédération de Russie seront susceptibles d'adhérer.

La plupart des gens estiment que les États-Unis et la Russie devront probablement prendre de nouvelles mesures bilatérales afin que la dimension de leurs arsenaux soit telle que les autres États dotés d'armes nucléaires soient disposés à les rejoindre à la table des négociations. Grâce au travail que nous accomplissons actuellement dans le cadre des conférences du P5, nous pouvons être assurés que lorsque ce jour arrivera, nous ne partirons pas de la case départ, et que tel sera le cas – vous me permettrez d'insister sur ce point – non seulement pour les sessions de la Conférence proprement dites, mais aussi pour nos importants travaux intersessions.

Nos partenaires pourront tirer parti de l'expérience que nous avons acquise et partagée sur la manière de mettre les activités de contrôle, comme les inspections sur place, au service d'une meilleure compréhension des technologies nécessaires dans le domaine de la maîtrise des armements ainsi que des méthodes de partage de l'information permettant d'être assurés que les parties au traité souscrivent à tous les accords.

Nous espérons également que ce processus débouchera sur un travail de coopération qui nous permettra de relever les importants défis auxquels nous serons confrontés en matière de vérification au fur et à mesure que nous réduirons le nombre et les catégories d'armes nucléaires, au-delà des armes nucléaires stratégiques. Les États-Unis et le Royaume-Uni ont entamé des travaux en vue de mettre au point des procédures et des techniques de vérification, et nous avons informé nos partenaires du P5 des résultats obtenus. Compte tenu de l'expérience qui est la leur en leur qualité d'États dotés d'armes nucléaires, les membres du P5 sont particulièrement bien placés pour participer à ces activités de recherche et de développement. Dans le cadre d'un groupe de travail du P5 présidé par la Chine, nous poursuivons l'établissement d'un glossaire commun des termes relatifs aux armes nucléaires. Un tel glossaire peut sembler dénué d'intérêt ou de valeur, sauf à considérer qu'un désarmement nucléaire multilatéral vérifiable exigera que l'on s'entende clairement sur les définitions et les concepts ayant trait aux aspects cruciaux qui devront être pris en compte par les futurs traités.

Nous continuons de nous employer à mobiliser un appui en faveur de la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, faisant valoir auprès de nos concitoyens des États-Unis et aux législateurs que ce Traité servira à renforcer notre sécurité collective. Nous demandons à la communauté internationale de nous aider à poursuivre la mise en place durable du Système international de surveillance et du système d'inspection sur place. Pour nous qui militons en faveur d'une vérifiabilité du Traité, ce soutien de la communauté internationale sera capital.

Il ne s'agit là que de quelques-unes des mesures concrètes que nous prenons pour progresser vers notre objectif commun d'un monde sans armes nucléaires. Nous nous félicitons des progrès imputables à ces initiatives successives, sans oublier que nous avons encore beaucoup de travail à accomplir. Nous restons déterminés à nous acquitter de nos obligations et à prendre d'autres mesures concrètes et significatives.

Comme le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, les États-Unis considèrent que la Conférence du désarmement continue d'être porteuse de promesses. Elle doit sortir du blocage portant sur la question du programme de travail et les États-Unis sont, à cet égard, favorables à une reconduction du groupe de travail informel. Dans le même temps, nous estimons que les États membres de la Conférence devraient favoriser les débats de fond susceptibles de permettre de nouvelles avancées, l'objectif étant de faciliter l'engagement de travaux sur les questions qui sont mûres pour la négociation, notamment et surtout celle du traité interdisant la production de matières fissiles. Comme le Secrétaire général, nous espérons que la Conférence du désarmement contribuera à bâtir un monde plus sûr et un avenir meilleur, convaincus que nous sommes également qu'il s'agit là de sa mission première.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante des États-Unis de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence.

Je donne maintenant la parole au Représentant du Japon, l'Ambassadeur Sano.

**M. Sano** (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, étant donné que c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, je tiens à vous féliciter d'avoir accédé à la première présidence de la Conférence du désarmement pour sa session de 2014. Je vous assure de mon plein appui et de ma pleine coopération. Je suis par ailleurs sensible au message encourageant adressé à la Conférence le mois dernier par le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, ainsi qu'à la volonté de soutien manifestée par notre Secrétaire général par intérim, M. Michael Møller, et par son équipe. En tant que l'un des six présidents de la session de 2014 de la Conférence, le Japon a la ferme intention de renforcer le travail d'équipe au sein du collège des présidents et de collaborer avec l'ensemble des États membres pour que cette instance de négociation puisse aller de l'avant.

Je regrette que la Conférence, en dépit de son mandat et des moyens dont elle dispose, n'ait pas réussi à engager de négociations sur le désarmement depuis la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ce constat n'est toutefois nullement de nature à me faire renoncer à assumer les responsabilités incombant à tout État membre de cette instance privilégiée.

Pour que l'impasse dans laquelle nous nous trouvons depuis longtemps ne nous fasse pas perdre de vue notre cap, j'estime qu'il vaut la peine de commencer par faire le bilan des avancées réalisées sur la voie d'un monde sûr et exempt d'armes nucléaires.

Nous devons prendre acte des progrès considérables qui ont été accomplis à ce jour dans le domaine du désarmement nucléaire, bien qu'il soit indéniable que nous sommes confrontés à des risques nucléaires de plus en plus diversifiés. Depuis la fin de la guerre froide, les initiatives bilatérales de désarmement engagées conjointement par la Fédération de Russie et les États-Unis ont permis une réduction significative du nombre d'ogives nucléaires. Des initiatives unilatérales ont par ailleurs été prises par la France et le Royaume-Uni.

Ces réductions drastiques opérées par les États dotés d'armes nucléaires méritent d'être saluées, mais ne nous satisfont pas véritablement pour autant. Nous devons intensifier nos activités, compte tenu de l'incertitude qui règne encore sur la scène internationale et sachant que la tâche du désarmement risque de devenir de plus en plus ardue à mesure que le nombre d'ogives nucléaires diminuera. La difficulté de la tâche ne doit toutefois pas inciter les États dotés d'armes nucléaires à relâcher les efforts déployés dans le domaine du désarmement nucléaire. Les États en question sont soumis, en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à l'obligation juridique de négocier de bonne foi sur le désarmement, et je souhaiterais qu'ils prennent encore de nouvelles mesures pour honorer leurs engagements.

Le multilatéralisme sera certainement l'un des outils qui nous permettront de surmonter les difficultés qui se profilent. La volonté d'assurer un désarmement nucléaire multilatéral ne s'est encore jamais affirmée avec autant de vigueur, et c'est précisément ce qui confère à la Conférence du désarmement sa valeur spécifique.

Souvenons-nous que tous les États dotés d'armes nucléaires se sont engagés en 1995 à mettre en œuvre d'importantes mesures de désarmement nucléaire en contrepartie de la prorogation illimitée du Traité.

Au nombre de ces mesures figurent le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, un traité interdisant la production de matières fissiles et la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Malgré l'évolution de la situation de la sécurité mondiale, ces principes et objectifs restent valables aujourd'hui et doivent être concrétisés au plus vite.

Le Japon estime que la prochaine mesure logique à prendre dans le prolongement de l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires devrait être de négocier un traité interdisant la production de matières fissiles. Bien que chacune des questions centrales ait sa propre valeur et son propre intérêt, le Japon est favorable à un programme de travail permettant d'engager immédiatement des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles.

Nous apprécions grandement les efforts que vous avez déployés, Monsieur le Président, en tant que premier Président de 2014, pour parvenir à un consensus sur un programme de travail. Malheureusement, vos efforts n'ont, à ce stade, pas été couronnés de succès. Nous souscrivons à votre proposition de reconstituer le groupe de travail informel chargé d'élaborer un programme de travail afin de progresser vers la conclusion d'un accord dans un esprit d'ouverture et de transparence.

Je tiens à saluer le travail accompli par l'ancien Président, l'Ambassadeur O'Brien, par le Coprésident du groupe de travail, l'Ambassadeur Gallegos, ainsi que par le Vice-Coprésident, l'Ambassadeur Woolcott. Dans le même temps, nous souscrivons à l'idée selon laquelle la Conférence du désarmement devrait engager un débat de fond structuré et approfondi, non seulement pour maintenir la dynamique qui a été enclenchée, mais aussi pour préserver les compétences que nous avons accumulées dans la perspective d'une éventuelle négociation.

De nombreux appels ont été lancés l'an dernier partout dans le monde pour appeler l'attention sur l'incidence des armes nucléaires sur le plan humanitaire.

De nombreux chefs d'État et ministres ont par ailleurs affiché leur détermination lors de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire. Il s'agit là d'autant de mises en garde qui nous rappellent que la Conférence ne saurait rester inactive. L'approbation de l'approche dite « à deux voies » constituera pour nous un bon point de départ.

Parallèlement aux efforts déployés dans le cadre de la Conférence, le Japon est prêt à participer aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur un traité interdisant la production de matières fissiles qui doivent débiter le mois prochain à Genève. Je suis convaincu que ce groupe va approfondir et accélérer le travail consacré à ce traité en vue de l'ouverture de futures négociations, et aussi que les échanges que nous aurons avec lui ne pourront qu'enrichir les travaux menés dans le cadre de la Conférence.

Avant de conclure, permettez-moi d'évoquer la déclaration que le Ministre japonais des affaires étrangères, M. Fumio Kishida, a faite le mois dernier à Nagasaki. En sa qualité de dignitaire d'un pays qui possède une histoire singulière en matière nucléaire, mais aussi en tant qu'homme politique originaire d'Hiroshima, notre Ministre des affaires étrangères est fermement déterminé à atteindre le même objectif que nous. Il a proposé « trois mesures de réduction » dans le domaine du désarmement nucléaire ainsi que « trois mesures de prévention » dans celui de la non-prolifération. Je saisis cette occasion pour vous inviter à consacrer quelques instants à la lecture de cette déclaration, qui a été mise à votre disposition aujourd'hui.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Japon de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Éthiopie, l'Ambassadeur Getahun.

**M. Getahun** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la première présidence de la session de 2014 de la Conférence du désarmement. Je tiens également à vous remercier d'avoir mené des consultations et saluer votre détermination à travailler à la mise au point d'un programme de travail. Je puis vous assurer, ainsi que les futurs présidents de la Conférence, du plein appui de la délégation éthiopienne.

Nous remercions le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, pour l'allocution qu'il a prononcée à l'ouverture de la session de 2014 de la Conférence. Nous lui savons également gré d'avoir encouragé cette dernière, en tant qu'unique instance permanente chargée des négociations sur le désarmement, à prendre des mesures concrètes à sa session de 2014. La présence du Secrétaire général témoigne à la fois de son dévouement personnel et de la place prépondérante du désarmement dans les priorités internationales.

Je tiens également à saluer la nomination de M. Michael Møller au poste de Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement et de Représentant personnel du Secrétaire général, et lui souhaite plein succès dans son travail. Je rends également hommage à son prédécesseur, M. Tokayev, pour les efforts qu'il a déployés pour faire avancer les travaux de la Conférence.

Il est regrettable qu'une année de plus se soit écoulée sans que la Conférence parvienne à un consensus sur un programme de travail, malgré les efforts déployés en 2013, qui avaient notamment permis l'ouverture de débats de fond sur les questions inscrites à l'ordre du jour et la création d'un groupe de travail informel avec pour mandat d'élaborer un programme de travail solide, substantiel et permettant une mise en œuvre graduelle. Nous félicitons les présidents sortants de la Conférence et les coprésidents du groupe de travail informel des efforts inlassables qu'ils ont déployés pour faire sortir la Conférence de l'impasse durable dans laquelle elle se trouve.

L'Éthiopie constate avec satisfaction que l'Assemblée générale a renouvelé son appui résolu à la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement dont dispose la communauté internationale, investie notamment d'un rôle capital dans les négociations de fond sur les questions prioritaires en matière de désarmement nucléaire. Nous rappelons qu'il est nécessaire de redoubler d'efforts pour renforcer la Conférence, la dynamiser et préserver sa crédibilité en reprenant les travaux de fond, notamment les négociations sur le désarmement nucléaire.

Le Groupe de travail à composition non limitée que l'Assemblée générale des Nations Unies a créé à sa soixante-septième session par sa résolution 67/56, intitulée « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire », a fourni aux États Membres et aux représentants de la société civile et des organisations internationales une excellente occasion de se réunir et d'échanger des points de vue et des idées susceptibles d'aider la Conférence à sortir de l'impasse dans laquelle elle s'était enlisée. Dans sa résolution 68/50, l'Assemblée générale a invité la Conférence à intensifier ses consultations et à examiner les moyens de sortir de l'impasse persistante dans laquelle elle se trouvait en adoptant et en mettant en œuvre un programme de travail équilibré et complet le plus tôt possible à sa session de 2014.

À sa soixante-huitième session, l'Assemblée générale a également organisé la Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire, réunion historique témoignant de l'importance du désarmement nucléaire pour la paix et la sécurité internationales.

Nous nous félicitons également des mesures prises en vue de convoquer au Mexique une autre réunion mondiale qui permettra de poursuivre le débat sur les effets catastrophiques que les armes nucléaires produisent, entre autres, sur la santé publique, l'environnement et la sécurité alimentaire.

L'Éthiopie réaffirme qu'elle est fermement convaincue que la Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement et que le désarmement nucléaire demeure notre priorité absolue. En tant que membre du Mouvement des pays non alignés, l'Éthiopie appuie les résolutions de l'Assemblée générale appelant à l'élimination totale des armes nucléaires sur la base d'un calendrier concerté précis, l'objectif étant de parvenir à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires par un programme négocié et échelonné visant à l'élimination complète des armes nucléaires, y compris une convention sur les armes nucléaires interdisant la possession, la mise au point, la production, le stockage, le transfert et l'emploi d'armes nucléaires devant conduire à une élimination mondiale, non discriminatoire et vérifiable de ces armes.

L'Éthiopie réitère également son indéfectible attachement à la non-prolifération nucléaire, à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, à la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, à la négociation d'un instrument multilatéral juridiquement contraignant visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes, à la nécessité et à l'urgence de prévenir une course aux armements dans l'espace et à la transparence dans le domaine des armements.

Je conclurai mon propos en indiquant que nous sommes convaincus que les nombreuses consultations constructives qui se sont tenues en 2013 tant au sein de la Conférence que dans les groupes de travail informels, et la prompt adoption du projet de décision relatif à la reconstitution d'un groupe de travail informel dont vous nous avez saisis ce matin, pourraient constituer au cours de cette session de 2014 un point d'ancrage pour la recherche d'un consensus sur un programme de travail.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Éthiopie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au Représentant de la Slovaquie, l'Ambassadeur Rosocha.

**M. Rosocha** (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole à la session de 2014 de la Conférence du désarmement sous votre présidence, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence et de vous souhaiter plein succès dans la conduite de cette instance. Ma délégation se félicite de la façon dont vous dirigez nos travaux et vous assure que la Slovaquie vous appuiera tout au long de votre présidence.

Comme chaque année, ma délégation participe à la Conférence mue par l'espoir que nous pourrions établir les compromis nécessaires pour permettre à la Conférence de reprendre ses travaux de fond et de s'acquitter du mandat qui constitue sa raison d'être. Les efforts que vous avez déployés pour mener des consultations avec les États membres nous ont convaincus que tout a été tenté. Je tiens à vous féliciter pour l'ensemble des initiatives que vous avez prises pour assurer le succès du lancement des travaux de la Conférence.

Il y a deux semaines, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies nous a rappelé que le désarmement et la non-prolifération occupent une place prioritaire dans les préoccupations de l'Organisation des Nations Unies. Nous estimons que pour être en mesure de se consacrer à cet enjeu prioritaire, il est indispensable de pouvoir s'appuyer sur un mécanisme opérationnel et efficace qui nous aide à avancer et soit au service de nos objectifs prioritaires. L'inaction qui règne dans les domaines du renforcement et de la promotion des normes relatives au désarmement et à la non-prolifération nucléaires met en péril l'armature de la sécurité mondiale et compromet notamment le processus de désarmement. Un mécanisme qui n'est pas en mesure de pérenniser et de renforcer l'armature de la sécurité mondiale risque de porter atteinte à ce processus. Il importe à cet égard que la Conférence réaffirme sa pertinence et continue de jouer son rôle d'unique instance multilatérale de négociation pour les questions touchant au désarmement.

Ma délégation regrette à cet égard que la Conférence ne soit toujours pas parvenue à un consensus sur un programme de travail qui nous permettrait de commencer les négociations et de progresser sur les questions urgentes inscrites à notre ordre du jour.

L'année dernière, la Conférence a créé un groupe de travail informel avec pour mandat d'élaborer un programme de travail solide, substantiel et permettant une mise en œuvre graduelle. Ma délégation se félicite du débat initial engagé dans le cadre des réunions du groupe l'année dernière. La décision concernant la création du groupe ayant été prise à la fin de la session de l'année dernière, nous n'avons pas disposé de suffisamment de temps pour examiner l'ensemble des pistes et des options qui permettraient à la Conférence d'adopter son programme de travail et de commencer ses travaux de fond. C'est la raison pour laquelle, alors que ma délégation aurait préféré prendre des mesures concernant le programme de travail, la Slovaquie est favorable à la reprise des travaux du groupe à la session de 2014 dans le but d'aboutir à un résultat en un laps de temps limité. Nous estimons qu'un programme de travail devrait conduire à des négociations sur les questions que nous aurons choisies d'un commun accord.

La reconduction du groupe de travail informel constitue l'une des options envisageables ; nous estimons néanmoins qu'il serait utile et judicieux d'arrêter un calendrier d'activités afin que nous puissions mener des débats structurés sur les questions inscrites à notre ordre du jour. Nous savons que la reprise d'un exercice que nous avons tenté à plusieurs reprises en l'absence de programme de travail suscite beaucoup de scepticisme. Considérant qu'un calendrier d'activités ne saurait se substituer à de véritables négociations, nous estimons néanmoins qu'une nouvelle tentative pourrait se révéler fructueuse si elle pouvait nous aider à mieux comprendre les problèmes et à trouver les moyens de les clarifier et de les résoudre.

Nous estimons à cet égard qu'une collaboration informelle des six présidents de la session pourrait jouer un rôle déterminant. Nous en voulons pour preuve l'initiative conjointe que les présidents de la présente session ont prise en proposant un programme d'activités substantielles. Une coopération accrue entre les présidents d'une session peut dégager une perspective plus vaste que celle qui se limite à l'horizon d'une seule présidence. Nous pensons que cette façon de procéder pourrait à l'avenir insuffler un nouveau dynamisme à la Conférence.

Je crains que l'adoption d'une seule approche, même si elle est ambitieuse, ne nous permette pas d'avancer si elle n'autorise aucune marge de manœuvre. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un esprit d'ouverture et d'une approche résolument axée sur notre objectif ultime : un monde exempt d'armes nucléaires. Pour y parvenir, l'approche en question doit également prévoir la mise au point de toute une panoplie d'instruments pertinents et nous permettre d'aller dans ce sens.

Je tiens à cet égard à réaffirmer que ma délégation continue de préconiser l'ouverture immédiate de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Nous considérons que l'élaboration de ce traité constitue une étape ultérieure aussi logique qu'indispensable et fait partie intégrante de l'architecture d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous estimons qu'un tel traité trouverait tout naturellement sa place dans un ensemble d'instruments appelés à se renforcer mutuellement.

Ma délégation est disposée à coopérer avec l'ensemble de ses partenaires pour assurer le déblocage de la Conférence et faire avancer les négociations relatives au désarmement multilatéral.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Slovaquie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au Représentant de la Suède, M. Lindell.

**M. Lindell** (Suède) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, ainsi que votre équipe, pour l'excellent travail que vous avez accompli et de vous souhaiter, ainsi qu'aux délégations de tous les présidents de cette session, un plein succès dans la conduite de nos travaux. Nous tenons également à vous remercier pour les informations et le bilan que vous nous avez communiqués au sujet des consultations relatives au programme de travail de la Conférence du désarmement, ainsi que du projet de décision concernant la reconstitution d'un groupe de travail informel.

La Suède souscrit pleinement à la déclaration faite le 21 janvier par l'Union européenne, ce qui me permettra d'être bref pour la présentation de mes observations.

Comme plusieurs délégations l'ont noté, l'année 2013 a globalement été marquée par un certain nombre de succès dans notre domaine, le plus notable étant sans doute l'adoption du Traité sur le commerce des armes. La communauté internationale peut également se féliciter de nouveaux éléments prometteurs, dont le moins important n'est certes pas l'élaboration du Plan d'action conjoint de Genève concernant le programme nucléaire iranien.

En ce qui concerne notre Conférence, on peut considérer que la création, vers la fin de la session de l'année dernière, du groupe de travail informel apporte une lueur d'espoir et constitue un élément sur lequel il conviendrait de prendre appui. Comme l'Union européenne l'a relevé dans sa déclaration, la mise sur pied de ce groupe de travail informel témoigne de la volonté des États membres d'étudier les moyens de parvenir à un consensus sur un programme de travail et de sortir la Conférence du désarmement de l'ornière. Selon nous, le groupe de travail informel a pris un bon départ, mais ne disposait que d'un temps très limité, raison pour laquelle la Suède est favorable à une rapide remise en activité de ce groupe.

La tenue de débats structurés sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour pourrait également être utile, ainsi que l'a noté le Secrétaire général de l'ONU dans l'allocution qu'il a récemment prononcée dans cette salle. Un effort concerté des six présidences de la session annuelle de 2014 pourrait, en renforçant la continuité de nos travaux, être particulièrement utile.

Nous tenons également à saisir l'occasion qui nous est offerte de souligner brièvement un autre élément de la déclaration de l'Union européenne, laquelle a souhaité que nous préservions le caractère prioritaire de l'ouverture rapide de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles tout en restant prêts à commencer à travailler sur les autres questions inscrites à l'ordre du jour. Nous attendons avec intérêt le lancement, dans le courant de l'année, des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur un traité interdisant la production de matières fissiles, dans l'espoir qu'ils insuffleront un nouvel élan à la Conférence.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Suède de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Italie, l'Ambassadeur Mati.

**M. Mati** (Italie) (*parle en anglais*) : En tant que prochain Président de la présente session, permettez-moi tout d'abord de vous remercier, Monsieur le Président, pour l'engagement résolu dont vous faites preuve ainsi que pour les efforts que vous déployez, tant pour explorer les voies susceptibles de déboucher sur un consensus sur un programme de travail que pour trouver de nouvelles solutions qui puissent permettre à la Conférence du désarmement de surmonter ses difficultés actuelles.

Selon nous, l'adoption d'un programme de travail assorti d'un mandat de négociation demeure le meilleur moyen de relancer la Conférence après une impasse qui ne s'est que trop prolongée et de restaurer de la sorte la pertinence et la crédibilité de cette instance en sa qualité d'unique organe multilatéral de négociation sur le désarmement.

J'ai déjà exprimé, à la séance d'ouverture, les attentes de mon pays en ce qui concerne les travaux de la Conférence pendant la session de 2014. La vocation première de cette instance est de négocier, et aucun effort ne doit être épargné pour trouver la voie d'une reprise des négociations sur le désarmement, ainsi que l'a déclaré le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans le discours qu'il nous a adressé.

Nous sommes toutefois bien conscients de la difficulté de cette tâche. Nous devons être réalistes, et nous estimons qu'il est à la fois judicieux et indispensable de rechercher toutes les solutions constructives susceptibles de permettre à la Conférence de progresser de manière pragmatique sur tous les points de l'ordre du jour, tout en continuant à rechercher un accord sur un programme de travail. Dans cette optique, nous estimons que la création, l'année dernière, du groupe de travail informel a été une initiative novatrice et une mesure encourageante témoignant de la volonté des États membres de surmonter le blocage actuel.

Dans le même ordre d'idées, Monsieur le Président, nous souscrivons pleinement à votre proposition de reconstituer dès que possible le groupe de travail informel, sur la base de la décision adoptée en août dernier. Malheureusement, la décision a été prise très tard l'an dernier et le groupe de travail informel n'a pas disposé de suffisamment de temps pour accomplir son travail. Nous espérons que cette décision lui permettra de s'acquitter pleinement de son mandat.

Nous sommes par ailleurs convaincus que des débats structurés sur les thématiques inscrites à l'ordre du jour peuvent contribuer à jeter les bases de futures négociations. Nous attendons avec impatience la mise au point d'un calendrier d'activités, dans un esprit de transparence, en étroite concertation avec tous les groupes régionaux, et avec la participation active de tous les États membres de la Conférence.

Il faut que nous puissions compter sur l'esprit constructif et la souplesse dont ont fait preuve les États membres l'an dernier si nous voulons que la session de 2014 qui débute soit fructueuse.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Italie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à la Représentante de la République tchèque, qui s'exprimera au nom du groupe informel d'États observateurs.

**M<sup>me</sup> Sequensová** (République tchèque) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de m'adresser à vous au nom du groupe informel d'États observateurs à la Conférence du désarmement, qui vous félicite de votre accession à la présidence et vous assurent de leur plein appui. Nous nous félicitons en particulier que le nécessaire ait été fait lors de la première séance plénière de la Conférence pour nous permettre d'assister au discours officiel du Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon.

Nous partageons le point de vue de ce dernier, qui juge décevante la situation qui règne à la Conférence. Nous voulons toutefois continuer à espérer que les travaux de fond vont reprendre.

L'approche à deux voies que vous avez proposée semble à cet égard ouvrir pour l'avenir des perspectives particulièrement prometteuses. Nous sommes donc favorables à la reconduction du mandat du groupe de travail informel sur le programme de travail ainsi

qu'à l'adoption d'un calendrier d'activités. Le groupe informel d'États observateurs n'a jamais cessé d'adhérer aux objectifs de la Conférence et souhaite aider celle-ci à renouer avec sa vocation originelle, qui est d'être le fer de lance des négociations multilatérales sur le désarmement.

Les membres du groupe informel d'États observateurs se félicitent de l'occasion qui leur est donnée de présenter leurs points de vue tout en mettant l'accent sur ce qui est pour eux d'un intérêt fondamental, à savoir l'élargissement de la composition de la Conférence. Sachant que nous continuons à bénéficier de votre appui, Monsieur le Président, ainsi que de celui des présidents précédents, de nombreux membres de la Conférence, ainsi que de groupes régionaux et d'autres organisations, nous estimons que la question de l'élargissement est importante non seulement pour la Conférence, mais aussi pour la communauté internationale dans son ensemble. L'élargissement de sa composition pourrait aider la Conférence à reconquérir sa crédibilité et, en définitive, à dissiper tout doute quant à son utilité, voire à sa simple existence.

L'intérêt que nous manifestons depuis longtemps pour un élargissement de la Conférence comporte plusieurs aspects déterminants. Nous pensons que la Conférence peut jouer un rôle essentiel dans le désarmement universel. Il importe donc, compte tenu de l'évolution de la situation de la sécurité mondiale, que la réalisation d'un objectif universel soit confiée à un organe assurant une représentation universelle. Tel n'est pas le cas actuellement. Au cours des quatorze dernières années, aucune mesure n'a été prise en ce qui concerne la question de l'élargissement, même si l'article 2 du Règlement intérieur dispose que « la composition de la Conférence sera revue périodiquement ».

Nous considérons en outre que le désarmement est l'un des principaux moyens d'instaurer un environnement international sûr et stable. Il est dans l'intérêt de toutes les personnes réunies ici aujourd'hui d'assurer la mise en place de ce cadre international, et nous tenons à partager avec les membres actuels de la Conférence cette responsabilité collective qui nous incombe en matière de désarmement.

Pour que des mesures concrètes, axées sur l'élargissement de la Conférence, puissent être engagées, nous proposons ce qui suit. Premièrement, nous engageons instamment la Conférence à désigner un coordonnateur spécial ou un coordonnateur, voire un « collaborateur du Président », qui siègerait sous la responsabilité de ce dernier. Deuxièmement, nous suggérons de prendre les mesures nécessaires pour l'organisation d'un débat structuré sur l'élargissement. Enfin, troisièmement, nous proposons d'engager une réflexion sur les pistes susceptibles d'être suivies à cette fin. Nous proposons donc d'inclure le thème de l'élargissement dans le calendrier des activités.

Nous sommes bien entendu pleinement conscients des obstacles qui se profilent, mais notre volonté politique est forte et nous sommes déterminés à travailler en étroite collaboration avec les États membres sur ce sujet. Nous sommes prêts à contribuer au redémarrage depuis trop longtemps attendu des efforts de la Conférence relatifs au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de la République tchèque de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à la Représentante du Canada, M<sup>me</sup> Anderson.

**M<sup>me</sup> Anderson** (Canada) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, il y a deux semaines, nous avons indiqué qu'au cas où il ne serait pas possible de parvenir à un consensus sur un programme de travail, il conviendrait d'envisager de proroger le mandat du groupe de travail informel.

Nous vous remercions des efforts que vous avez déployés pour consulter les membres de la Conférence du désarmement sur les moyens qui permettraient à cet organe de reprendre ses travaux de fond. Nous regrettons que vous ayez été contraints de constater l'impossibilité d'obtenir un accord autour d'un programme de travail, mais nous nous félicitons des efforts que vous déployez en vue de remettre rapidement sur pied le groupe de travail informel.

Il y a deux semaines, le Secrétaire général des Nations Unies, évoquant l'année du cheval bleu, nous a invités à nous lancer dans la course. N'oublions toutefois pas que l'on

ne va pas loin en faisant cavalier seul. Pour gagner cette course, il importe de savoir dans quelle direction l'on va. Il faut rechercher des solutions ingénieuses, ne pas se laisser emporter par des attentes irréalistes et ne pas oublier de garder les yeux rivés sur la ligne d'arrivée. Nous espérons donc, si le mandat du groupe de travail informel devait être prorogé, que toutes les délégations saisiront cette occasion et verront dans ce groupe une nouvelle chance pour la reprise des travaux de la Conférence. Pour aller de l'avant, tous les membres du groupe de travail informel devront mener ses travaux dans un esprit de coopération et avec la ferme volonté de concourir de concert à la réalisation d'un objectif commun : redonner à la Conférence le rôle qui lui a été confié en tant qu'instance de négociation.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante du Canada de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Inde, M. Vipul.

**M. Vipul** (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que la délégation indienne prend la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Soyez assuré du plein appui de ma délégation dans l'exercice de vos responsabilités.

L'Inde attache une grande importance à la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, et elle espère que ses travaux de fond pourront commencer rapidement, conformément à la mission qui est la sienne en tant qu'instance de négociation.

Nous apprécions les efforts que vous avez déployés pour mener des consultations sur l'élaboration d'un programme de travail pour la session de 2014 de la Conférence. Tout en maintenant son appui de principe au désarmement nucléaire, l'Inde est prête à entamer des négociations sur l'arrêt de la production de matières fissiles dans le cadre d'un programme de travail équilibré et complet adopté par consensus.

Nous avons écouté avec attention les remarques que vous avez formulées aujourd'hui à propos de votre volonté d'aller de l'avant en ce qui concerne la possibilité de valider la décision de la Conférence relative à la création d'un groupe de travail informel.

Nous avons également pris note du document informel contenant un projet de décision qui a été distribué hier par le secrétariat. Nous tenons à cet égard à rappeler que ce n'est qu'avec certaines réticences que l'Inde a rallié en 2013 le consensus sur la décision de créer le groupe de travail informel. Nous avons clairement exprimé nos réserves à ce sujet lors de la séance plénière du 30 juillet 2013, ainsi qu'au moment de l'adoption de la décision, le 16 août 2013. Nous souhaitons insister une fois encore sur le fait qu'il ne serait pas productif que le groupe de travail informel soit utilisé pour remettre en cause des accords consensuels établis de longue date ou engager d'interminables débats de procédure qui feraient s'éloigner encore davantage la possibilité d'engager rapidement des négociations dans le cadre de cette Conférence.

Nous croyons en outre comprendre que le groupe de travail informel n'est pas non plus en mesure de décharger le Président de la Conférence du désarmement de la responsabilité qui lui incombe en vertu du règlement intérieur d'établir le programme de travail de la Conférence et de le lui présenter pour examen et adoption. Ainsi, toute décision concernant le groupe de travail informel ne saurait ni remettre en cause ni restreindre la responsabilité du Président de la Conférence, pas plus qu'elle ne saurait remettre en cause ou restreindre sous quelque forme que ce soit les dispositions du règlement intérieur de la Conférence, règle du consensus y compris.

En ce qui concerne la question de la revalidation en 2014 de la décision concernant le groupe de travail informel, nous pensons que le projet de décision figurant dans le document informel diffusé hier par le secrétariat doit être modifié pour tenir compte du contexte spécifique de l'année 2014.

L'an dernier, la décision a été adoptée en août, c'est-à-dire vers la fin de la session de la Conférence. C'est pour cette raison que la décision prévoyait la possibilité de tenir des consultations informelles pendant l'intersession, entre 2013 et 2014, avec l'accord des présidents sortant et entrant de la Conférence. Nous estimons que ces dispositions ne sont pas nécessaires cette année, puisque le groupe de travail informel doit être constitué au

début de la session de la Conférence. Nous estimons en outre que la décision doit être replacée dans son contexte approprié et mentionner à cet effet l'ordre du jour de la Conférence (CD/1965) adopté précédemment sous votre présidence, ainsi que la nécessité pour la Conférence d'adopter rapidement un programme de travail équilibré et complet à sa session de 2014, ce qui ira dans le sens de la résolution 68/64 adoptée par l'Assemblée générale après examen du rapport de la Conférence.

Monsieur le Président, étant donné que l'Inde n'est pas disposée à accepter le projet tel qu'il figure dans le document informel communiqué hier, 3 février, par le secrétariat, c'est avec un vif intérêt que nous souhaiterions contribuer à tout débat que vous envisageriez d'organiser en vue d'apporter au projet les modifications nécessaires pour qu'il fasse l'objet d'un consensus.

Enfin, comme nous vous l'avons indiqué au cours des consultations, la Conférence du désarmement pourrait tirer profit d'un débat structuré sur les recommandations adressées à la Conférence par l'Assemblée générale, telles qu'elles figurent dans le document CD/1964, qui a été diffusé durant la première semaine de la session de cette année.

Monsieur le Président, notre déclaration d'aujourd'hui porte sur les points spécifiques que vous avez évoqués dans vos remarques liminaires, et c'est avec plaisir que nous présenterons notre déclaration générale au moment opportun dans les semaines à venir.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Inde de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Allemagne, l'Ambassadeur Biontino.

**M. Biontino** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, étant donné que nous avons déjà largement exposé notre point de vue lors de la première séance que vous avez présidée le 21 janvier, je peux me permettre d'être bref et de me limiter aux questions que vous nous avez soumises. Nous constatons avec un profond regret que votre tentative de négocier un programme de travail n'a pas abouti. Nous connaissons les circonstances qui vous ont conduit à faire ce constat, mais nous vous savons gré de vos efforts. Je tiens toutefois à souligner une fois de plus que 2014 sera une année cruciale pour les travaux de la Conférence du désarmement. Autour de nous, le monde est en train de changer, et la pertinence de la Conférence sera à nouveau en jeu. Il faut donc que les choses bougent, et c'est la raison pour laquelle nous préconisons instamment le lancement de nos travaux au sein du groupe de travail informel, afin de réfléchir à toutes les possibilités d'élaborer un programme de travail aussi tôt que possible. C'est pourquoi le mandat de ce groupe devrait également être reconduit dans les meilleurs délais. Nous pourrions, en ce qui nous concerne, accepter la proposition dont vous nous avez saisis ; nous serions disposés à y apporter quelques modifications mineures, mais je pense que, pour l'essentiel, votre décision devrait être maintenue. Nous estimons que le groupe de travail informel est, pour le moment, l'option la plus prometteuse pour surmonter notre incapacité à parvenir à un consensus sur un programme de travail.

Nous préconisons ensuite, dans le prolongement de la première série de discussions du groupe de travail informel en 2013, l'élaboration concertée d'un calendrier d'activités de fond pour 2014. Nous estimons que l'approche mise au point dans le cadre du groupe de travail informel l'année dernière constitue une base précieuse, et nous tenons à remercier les coprésidents du groupe de travail informel de l'avoir établie.

Le calendrier des activités de fond devrait aménager, de manière équilibrée, le temps nécessaire pour un débat de fond sur toutes les questions centrales inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, un débat qui ne saurait se substituer aux nécessaires négociations préparatoires.

Je tiens à conférer à mon propos un certain caractère d'urgence. Je pense que le temps presse et que nous devons aller de l'avant, et c'est pourquoi nous espérons vivement que, sous votre direction et votre présidence éclairées, Monsieur le Président, nous serons en mesure de reconduire le mandat du groupe de travail informel dans le courant du mois.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Allemagne de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au Représentant du Kenya. Monsieur l'Ambassadeur Andanje, vous avez la parole.

**M. Andanje** (Kenya) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que j'ai l'honneur de prendre la parole au cours de la présente session de la Conférence du désarmement, je tiens tout d'abord à vous féliciter de votre accession à cette honorable fonction qu'est la présidence, et en particulier, pour l'esprit d'ouverture et de transparence dont vous avez fait preuve dans le cadre des consultations menées avec les membres de la Conférence et toutes les autres parties intéressées.

Votre proposition concernant l'établissement d'une coordination entre les six présidents de la session et leurs Représentants permanents témoigne de votre créativité. Bien que, comme vous l'avez déclaré en toute franchise à l'issue de vos consultations, vous soyez parvenus à la conclusion qu'il n'est pas possible de parvenir à un consensus sur un programme de travail, je suis convaincu que tout n'est pas perdu. Ma délégation estime que notre volonté d'établir un programme de travail ne relève pas de telle ou telle présidence, mais doit s'incarner dans un effort collectif qui ne peut être accompli que dans le cadre d'une étroite collaboration.

Monsieur le Président, ma délégation est convaincue que votre proposition, figurant dans le projet de décision pour le rétablissement d'un groupe de travail informel dont nous sommes saisis, reste porteuse d'espoir. Nous y souscrivons pleinement et demandons instamment aux membres de la Conférence de reconduire les activités du groupe de travail informel. Nous espérons que ce dernier disposera cette fois de tout le temps nécessaire pour s'acquitter de son mandat.

Je tiens enfin, Monsieur le Président, à réaffirmer la volonté du Kenya de poursuivre sa collaboration avec vous et l'ensemble des membres de la Conférence.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Kenya de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas, l'Ambassadeur Van der Kwast.

**M. Van der Kwast** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de nous avoir saisis d'un projet de décision qui vise à reconstituer le groupe de travail informel et pour tout le travail que vous avez accompli jusqu'à présent.

Comme nous l'avons indiqué lors de la première séance plénière sous votre présidence, nous appuyons pleinement la poursuite des travaux du groupe de travail informel en 2014. Le groupe de travail informel s'est réuni à quelques reprises depuis 2013, et il importe que nous lui donnions davantage de temps pour voir jusqu'où il peut nous conduire. Nous pensons qu'il vaut la peine d'essayer sérieusement de s'entendre sur un programme de travail par la voie de la négociation. Nous nous félicitons que l'Ambassadeur Gallegos Chiriboga et l'Ambassadeur Woolcott aient tous deux fait savoir qu'ils étaient disposés à continuer d'assurer la présidence du groupe de travail informel. Nous estimons que le projet que vous avez distribué constitue un cadre de référence sur lequel nous pouvons nous fonder pour nous prononcer sur la reconduction du groupe de travail informel.

Dans l'intervalle, nous souhaiterions encourager les présidents de la présente session à poursuivre leurs travaux en vue de l'établissement concerté d'un calendrier d'activités. Nous pensons que le groupe de travail informel et un calendrier d'activités pourraient être les outils dont la Conférence du désarmement a impérativement besoin pour examiner les lignes de progression envisageables sur l'une ou l'autre des questions centrales.

Je souhaiterais me faire l'écho des propos de mon collègue japonais. La volonté d'assurer le désarmement nucléaire multilatéral n'a jamais été aussi forte et, au sein de cet organe, nous sommes nombreux à nous féliciter de représenter notre pays au sein du seul organe qui négocie le désarmement nucléaire. Je dois avouer qu'il y a quelque chose d'irrésistiblement comique dans le fait que, dans cette belle salle, nous nous félicitons les uns les autres de travailler au sein de l'unique organe qui discute du désarmement nucléaire alors que l'organe en question n'accomplit aucun progrès. Les progrès qui sont réalisés le sont en dehors de cette salle. Je pense qu'il y a là ample matière à réflexion.

Je tiens également à remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, qui s'est adressé à cet organe la semaine dernière. Nous estimons que son intervention a été utile. Nous remercions également M<sup>me</sup> Rose Gottemoeller, Sous-Secrétaire d'État par intérim pour le contrôle des armements et les affaires de sécurité internationale, de s'être adressée à la Conférence ce matin.

Nous espérons que d'autres représentants de haut niveau d'autres États dotés d'armes nucléaires et de tous les autres États membres suivront cet exemple.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant des Pays-Bas de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Une autre délégation souhaiterait-elle prendre la parole ? Je donne maintenant la parole au Représentant du Mexique.

**M. Lomónaco** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je vous prie de m'excuser, Monsieur le Président, de répondre tardivement, mais le fait est que je terminais l'examen des déclarations que nous venons d'entendre sur la proposition nous invitant à envisager la prorogation du mandat du groupe de travail informel.

Tout d'abord, nous regrettons que la Conférence du désarmement, une fois de plus, n'ait pas été en mesure de parvenir à un consensus sur le programme de travail et que nous, et vous, Monsieur le Président, soyons obligés de rechercher d'autres moyens, tels que ceux qui ont été proposés.

La Conférence connaît bien les réserves du Mexique au sujet de la constitution d'un groupe de travail, tel qu'il nous est proposé et, s'il y a lieu, nous reformulerons ces mêmes réserves pour mémoire au moment opportun. La Conférence doit toutefois savoir également que le Mexique n'interviendra pas pour empêcher l'éventuelle reconduction du mandat d'un groupe de travail.

Dans ce contexte, permettez-moi de vous proposer une formule concrète, qui serait que le Président reprenne pour le texte de la décision le libellé utilisé pour le groupe de travail précédent. Il serait épuisant, et surtout vain, de nous employer à renégocier un texte visant le renouvellement du mandat d'un groupe de travail qui a déjà été établi. Il serait de mauvais augure – et ce serait bien mal commencer l'année – de consacrer notre temps à négocier le libellé d'une décision relativement simple, similaire à celle qui a été adoptée l'an dernier, au lieu de débattre du programme de travail.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Mexique de sa déclaration. Une autre délégation souhaiterait-elle prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous avons pris connaissance de toutes vos judicieuses remarques et observations, et je tiens à vous en remercier. Vous êtes en possession du projet de décision. Toute délégation qui souhaiterait y apporter des modifications peut les communiquer par écrit au secrétariat. La date limite est fixée à demain, mercredi 5 février, à 17 heures.

Nos travaux sont donc terminés pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière de la Conférence se tiendra le mardi 11 février 2014, à 10 heures. Avant de lever la séance, permettez-moi de donner la parole au Secrétaire de la Conférence, qui souhaite faire une annonce.

**M. Fung** (Secrétaire de la Conférence) (*parle en anglais*) : Nous avons distribué la semaine dernière une liste provisoire des participants et nous vous avons invité à nous faire parvenir des corrections ou des modifications. Nous tenons à remercier les délégations qui ont répondu à notre demande et souhaiterions inviter celles qui ne l'ont pas encore fait à nous communiquer leurs modifications. Il s'agit des délégations des pays suivants : République démocratique du Congo, République islamique d'Iran, Nigéria, Tunisie et Zimbabwe. Veuillez signaler toute modification que vous souhaiteriez voir figurer sur la liste afin que nous puissions en établir la version définitive et la publier.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire de cette annonce utile. La séance est levée.

*La séance est levée à 11 h 10.*